

l'Union Soviétique, les réunions de familles étaient plus nombreuses avant l'Acte Final d'Helsinki que maintenant, et cela même si les familles témoignent toujours d'un vif intérêt pour obtenir leur réunion. Ceci indique que l'Union Soviétique pratique, dans le cadre de la réunion des familles, une politique d'émigration de plus en plus restrictive.

Il incombe à tous les Etats participants de faciliter et d'encourager les contacts entre les personnes. Aucun de nous ne peut se vanter de ne pas commettre d'erreurs dans les efforts qu'il déploie pour encourager les contacts entre les personnes. Je me vois dans l'obligation de suggérer néanmoins qu'une responsabilité particulière échoit à l'Union Soviétique. Cet Etat a une grande influence, c'est un leader et un exemple pour les pays du Pacte de Varsovie, et un partenaire indispensable dans le processus de la CSCE. Malheureusement c'est à notre expérience, le pays qui s'est montré le moins sensible aux clauses de l'Acte Final de Helsinki et du Document de clôture de Madrid concernant les contacts entre les personnes. Ce jugement pourrait susciter un grand pessimisme à l'égard de progrès futur dans ce domaine; cependant, nos espoirs ont été ravivés par le discours prononcé par le Secrétaire Général, M. Gorbatchev, lors du 27e Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique sur les "principes fondamentaux" d'un système de sécurité internationale. En ce qui concerne l'aspect "humanitaire", le Secrétaire Général a signalé le besoin de décider "dans un esprit humanitaire et positif les questions relatives à la réunion des familles, au mariage et au développement des contacts entre peuples et entre organisations". Il a défini l'élément humanitaire comme un principe fondamental de l'approche soviétique du problème de la sécurité internationale. Voilà qui donne à espérer que nous pourrons mettre de côté le débat du passé concernant